

Violences conjugales : portrait-robot de la victime

Les femmes plus jeunes et plus diplômées que leur conjoint sont davantage touchées

C'est la partie émergée de l'iceberg, la plus visible et la plus saisissante : en 2014, 118 femmes et 24 hommes étaient tués par leur conjoint. Mais derrière, les victimes de violences conjugales se comptent en réalité en centaines de milliers. Le plus souvent, le constat s'arrête là : le profil des auteurs, des victimes, et les mécanismes de cette violence restent mal connus. Dans une enquête publiée mercredi 16 mars, l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) lève un coin du voile, grâce à l'analyse détaillée de plus de 50 000 réponses aux enquêtes « cadre de vie et sécurité » menées de 2008 à 2014 par l'ONDRP et l'Insee, ce qui constitue un large échantillon.

Le premier enseignement de l'enquête confirme que les premières concernées sont les femmes. La proportion d'hommes de 18 à 75 ans victimes de violences physiques ou sexuelles sur deux ans est de 8,2 %, tandis que pour les femmes elle est de 18,7 %.

« Hommes et femmes ne sont pas confrontés à la même chose », ajoute Cyril Rizk, responsable des

statistiques à l'ONDRP. Près de 50 % des femmes victimes disent avoir subi trois actes de violence ou plus sur deux ans, et plus de 45 % ont subi au moins un acte avant la période de l'enquête. C'est

une violence chronique. Alors que chez les hommes victimes, c'est l'acte unique qui est majoritaire. »

Autre enseignement : plus les femmes sont jeunes, plus elles sont victimes. Le taux de violences s'élève à 35,3 % pour les 18-24 ans, passe à 22,6 % dans la tranche suivante (25-34 ans) et décroît jusqu'à 15,5 % parmi les 55-64 ans. « Il est possible que les femmes plus jeunes, davantage sensibilisées que les plus âgées, soient plus souvent capables de reconnaître et signaler ces violences », observe Ernestine Ronai, coordinatrice de la Mission interministérielle de protection des femmes contre les violences et de lutte contre la traite des êtres humains (Miprof).

« Écarts d'âge »

Ce résultat ne surprend pas Muriel Salmona, psychiatre spécialiste de la prise en charge des victimes. « La violence crée une inégalité, mais elle s'exerce aussi sur une inégalité », analyse-t-elle. Les jeunes, étant moins armés pour résister, sont des cibles privilégiées dans la mise en place de rapports de domination. Ils sont les premières victimes de toutes les formes de violence. » Le risque est majoré quand le conjoint est plus âgé : le taux de violences atteint 24 % s'il a plus de cinq ans de plus que la victime, contre 15,3 % s'il a entre deux et cinq ans de plus.

Un constat confirmé sur le terrain. « On constate des écarts

d'âge importants lorsque des "téléphones grave danger" [qui permettent aux femmes d'alerter les forces de l'ordre en cas de menace importante] sont délivrés par les juges », observe M^{me} Ronai.

L'enquête apporte aussi des éléments nouveaux sur l'influence des niveaux de diplômes respectifs des conjoints. Les études ne préservent pas les femmes des violences, les taux sont à peu près équivalents pour tous les niveaux de diplôme.

En revanche, le niveau de diplôme du conjoint entre en jeu. Les femmes en couple avec des hommes peu diplômés ou sans diplôme sont ainsi davantage victimes (25,7 %) que celles qui vivent avec des hommes qui ont le bac ou un diplôme du supérieur (14 %). Une situation apparaît particulièrement à risque : quand la femme est plus diplômée que l'homme.

Le handicap, facteur de risque

Les taux de violences atteignent les 40 % quand des femmes de niveau bac ou diplômées du supérieur sont en couple avec des conjoints sans diplôme ou peu diplômés. « Ce sont des situations où la culture, l'argent ou l'expérience ne peuvent être utilisés comme instruments de pouvoir », explique M^{me} Salmona. La violence s'y substitue. » Quand les hommes sont victimes, les taux

les plus élevés (autour de 13 %) sont observés quand la conjointe est diplômée du supérieur.

L'enquête met en avant de façon inédite un facteur de risque important : le handicap. Le taux de violences grimpe à 39,1 % pour les femmes handicapées ou

souffrant d'une gêne dans la vie quotidienne. Il atteint 31,9 % pour les femmes dont le conjoint est handicapé. « Le principal facteur pour commettre des violences est d'en avoir subi dans l'enfance », commente M^{me} Salmona. Les enfants handicapés sont particulièrement concernés. Il n'est pas étonnant que, devenus adultes, les femmes se retrouvent à nouveau victimes, et les hommes auteurs de violences. » ■

GAËLLE DUPONT

LE CHIFFRE

10 %

des victimes portent plainte

Parmi les 270 000 femmes et 120 000 hommes qui ont subi sur deux ans des violences physiques ou sexuelles de leur conjoint, seuls 10 % ont porté plainte, selon les enquêtes « Cadre de vie et sécurité » conduites entre 2008 et 2014 par l'Institut national de la statistique et l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales.